

# CAPD du 28 mai 2015

- **ASH** : Concernant la mise en place des pôles ressources la question sera abordée au Comité Technique ASH au mois d'octobre prochain, avec un groupe de travail en amont.

À la demande du SE-Unsa, l'année prochaine, les avis défavorables seront motivés plus explicitement dans les courriers qui seront envoyés aux collègues. Les collègues peuvent demander à être reçus.

Le SE Unsa demande à l'administration un suivi des collègues pour que leur avis devienne favorable l'année suivante.

- **Réunions directeurs d'école** : Suite au problème d'invitation et non de convocation, l'IA précise que tous les IEN ont reçu un courrier pour que les ordres de missions soient envoyés dans les temps. L'IENA annonce qu'au niveau départemental, 3 réunions de directeurs d'école auront lieu l'année prochaine avec ordres de mission.

- **PEMF** : Les postes de PEMF sont prévus par la carte scolaire. 20 PEMF étaient à pourvoir cette année, 1 seul reste vacant pour le second mouvement (Ovides St Etienne). L'année prochaine, 63 PEMF dans le département auront le suivi d'un PES.

- **Les mutations interdépartementales** : Le SE Unsa demande l'accord de tous les EXEAT mais l'IA souligne que les équilibres actuels sont fragiles. La Loire a plus de demandes d'entrées que de sorties, mais le souci reste que les autres départements accordent peu d'INEAT. Les demandes d'exeat seront examinées fin juin après le mouvement. Pas de surnombre a priori.

- **PES** : Suite à la proposition faite aux PE Stagiaires par l'IENA, 4 maîtres ont accepté la proposition de faire un stage en responsabilité en cette fin d'année.

- **Circulaire sur le doublement** : Ce dernier doit rester exceptionnel, L'IA rappelle que l'équipe éducative doit chercher des alternatives efficaces au doublement. Pour des élèves du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) la réponse appartient au collège, dernière année du cycle.

Le maintien en maternelle n'est possible que dans le champ du handicap et sur notification de la MDPH.

Concernant les élèves allophones, l'IA explique que si le temps d'adaptation est nécessaire cela ne signifie pas pour autant redoublement.

- **Financement Module natation** : Certaines écoles rencontrent des problèmes de financement concernant leur activité natation en GS. La priorité du CM1 s'impose par rapport au GS. Certains élèves ne savent pas nager en arrivant en 6<sup>ème</sup>.

- **Retard de certains rapports d'inspection** : Plusieurs collègues attendent depuis plusieurs mois leurs rapports d'inspection (8 sont concernés). Le problème sera réglé dans les 15 jours.

Pour les coordonnateurs pas de mesures de carte. Les engagements étant pris pour que le passage entre Education Prioritaire ancienne formule et Education Prioritaire nouvelle formule se passe dans les meilleures conditions.

- **Mouvement** :

À quelques exceptions près, la CAPD a validé les affectations prononcées provisoirement.

- **Postes à profil ouverts au mouvement** :

- CPC Arts visuels

- CPC Roanne Ouest

- CPC Roanne Est

- CPC EPS rive de gier

- CPC EPS St Etienne Nord

- CP ASH

- Coordonateur REP + à Saint Chamond Jean Rostand,

- Référent ASH de ST-Etienne Nord

- Référent ASH de St Etienne Sud

-Référent ASH St Etienne Jules Vallès (poste donné prioritairement au 2<sup>nd</sup> degré)

- Référent ASH Roanne

- ULIS Mimard. Une candidature susceptible de libérer Urfé. Donc deux appels à candidatures.

- ULIS collège à Unieux

- ULIS à Veauche.

✕ **Maîtres surnuméraires** : Les gens qui seront recrutés cette année auront à s'engager explicitement pour 2 ans. 9 nouveaux postes vont paraître, donc 18 mi-temps.

✕ **Congé formation** : 8 départs prévus. La liste complémentaire des congés de formation professionnelle sera sans doute sollicitée.

✕ **Liste d'aptitude PE** : 4 postes étaient disponibles (pour 2 candidats).

✕ **Priorité 2<sup>nd</sup> Mouvement** : L'IENA indique que la priorité sera accordée sur des postes de TR complément de service quand ceux-ci restent en l'état.

✕ **Groupe de travail 2<sup>nd</sup> mouvement** : Celui-ci débutera le 22 juin.

✕ **Mi-temps annualisé** :

Il y a 18 demandes de mi-temps annualisés. L'administration étudie celles-ci cette semaine. Les collègues ayant fait cette demande et étant sans poste à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement, se verront proposer de compléter un de ces mi-temps. Les demandes seront accordées en fonction des associations possibles.

✕ **Postes réservés pour les stagiaires** :

La Loire attend 120 PES pour l'an prochain. Ces collègues seront à mi-temps en classe. 30 mi-temps ont été réservés au 1<sup>er</sup> mouvement, 90 le seront au 2<sup>nd</sup>.

La liste des postes bloqués sera stabilisée en cours de semaine prochaine enfin que les titulaires complétés par ces collègues soient rapidement au courant des jours de service qui leur seront imposés.

Valérie Cros, Valérie Vial, Bertrand Boiron, Marion Duron-Anelli